

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **89402900.8**

51 Int. Cl.⁵: **C14B 15/08**

22 Date de dépôt: **20.10.89**

30 Priorité: **20.10.88 FR 8813790**

43 Date de publication de la demande:
25.04.90 Bulletin 90/17

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **BERNARD ET POITOU**
4, rue d'Enghien
F-75010 Paris(FR)

72 Inventeur: **Karpathios, Emmanuel**
30 et 34, rue d'Hauteville
F-75010 Paris(FR)

74 Mandataire: **Schrimpf, Robert et al**
Cabinet Regimbeau 26, Avenue Kléber
F-75116 Paris(FR)

54 **Article à base de fourrure d'origine naturelle.**

57 L'invention concerne un article à base de fourrure d'origine naturelle.

L'article comprend une nappe constituée de morceaux découpés dans des peaux de fourrure d'origine naturelle et raccordés ensemble, caractérisé en ce que cette nappe de fourrure est doublée par une nappe de support apte à être cousue, les deux nappes étant fixées entre elles par des lignes de couture réparties dans l'étendue de la nappe de fourrure.

L'article se prête à être découpé en pièces destinées à être assemblées pour la fabrication de vêtements ou de produits de décoration.

EP 0 365 432 A1

ARTICLE A BASE DE FOURRURE D'ORIGINE NATURELLE

L'invention concerne un article à base de fourrure d'origine naturelle destiné à être découpé pour constituer une ou plusieurs pièces elles-mêmes destinées à être assemblées et incorporées à un vêtement, par exemple une pelisse ou autre vêtement fourré, ou à un produit de décoration, par exemple un tapis, une tenture, un revêtement.

Dans la pratique courante, le fourreur réalise les opérations de découpe et d'assemblage, puis d'incorporation, à l'aide de machines spéciales, à partir d'une nappe de fourrure constituée de morceaux réguliers découpés dans des peaux d'origine naturelle et raccordés ensemble.

Cette nappe en peaux de fourrure a des dimensions variées, par exemple 2,40 x 1,20, 0,60 x 1,20 m, etc.

La présente invention vise à faciliter le travail de la nappe en peaux de fourrure, notamment pour le rendre moins onéreux et aussi pour élargir le champ des professionnels aptes à travailler cette nappe.

On y parvient, selon l'invention en doublant la nappe en peaux de fourrure, avant son utilisation, par une nappe de support apte à être cousue, les deux nappes étant fixées l'une à l'autre par des lignes de couture réparties dans l'étendue de la nappe de fourrure.

On obtient ainsi une nappe complexe qui peut être travaillée comme un tissu (découpe, assemblage, incorporation) avec des instruments ou des machines diverses, par exemple tels que ceux utilisés par les tailleurs, sans nécessiter des machines spécifiques de fourreur.

Cette nappe complexe n'est limitée en dimensions que par les dimensions de la nappe de base sur laquelle est fixée la nappe de fourrure.

La nappe de support peut être notamment un tissu ou un non tissé en fils ou de fibres, par exemple une nappe en coton, lin, laine, cachemire, etc, le choix dépendant notamment de l'aspect ou des qualités recherchées.

Bien entendu, la nappe complexe peut, avant utilisation, être découpée en articles plus petits, par exemple en bandes.

Pour certaines utilisations, il est préconisé, selon l'invention, d'interposer une nappe auxiliaire, par exemple une ouatine, une percaline ou une toile, entre la fourrure et la nappe de support.

Les lignes de couture sont choisies à volonté : on utilise notamment des lignes parallèles ou des lignes croisées, par exemple pour dessiner un damier ou tout autre motifs.

Dans certaines réalisations, il est avantageux d'utiliser comme nappe de support une nappe extensible qui a été étirée avant d'être cousue à la

fourrure. Un tel article se prête particulièrement bien à être découpé en bandes en vue d'être incorporé à un tricot, à un blouson ou similaire.

Dans la grande majorité des cas, l'article de l'invention est réalisé en sorte que le cuir de la fourrure soit tournée du côté de la nappe textile, les poils de la fourrure étant à l'extérieur mais il n'est pas exclu que pour certaines applications particulières on dispose la fourrure à l'envers, c'est-à-dire le cuir vers l'extérieur.

Revendications

1. Article apte à être découpé en pièces destinées à être assemblées pour la fabrication de vêtements ou de produits de décoration essentiellement constitués d'une fourrure d'origine naturelle, cet article comprenant une nappe constituée de morceaux découpés dans des peaux de fourrure d'origine naturelle et raccordés ensemble, caractérisé en ce que cette nappe de fourrure est doublée par une nappe de support apte à être cousue, les deux nappes étant fixées entre elles par des lignes de couture réparties dans l'étendue de la nappe de fourrure.

2. Article selon la revendication 1, caractérisé en ce que la nappe de support est un tissé ou un non tissé de fils ou de fibres.

3. Article selon la revendication 2, caractérisé en ce que la nappe de support est en coton, lin, laine ou cachemire.

4. Article selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte une nappe auxiliaire interposée entre la fourrure et la nappe de support.

5. Article selon la revendication 4, caractérisé en ce que la nappe auxiliaire est une ouatine, une percaline ou une toile.

6. Article selon la revendication 1, caractérisé en ce que la nappe de support est une nappe extensible qui a été étirée avant couture.

7. Article selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les poils de la fourrure se trouvent tournés vers l'extérieur de l'article.

8. Article selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les lignes de couture sont des lignes parallèles.

9. Article selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les lignes de couture sont croisées.

10. Article selon la revendication 9, caractérisé en ce que les lignes croisées constituent un damier.

11. Article selon l'une des revendications 1 à 7,

caractérisé en ce que les lignes de couture dessinent des motifs.

12. Les bandes et autres pièces obtenues par découpage d'un article selon l'une des revendications précédentes.

5

13. Les vêtements ou produits de décoration obtenus à partir d'un article selon l'une des revendications 1 à 12.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-1328623 (D.F. FRY AND C.R. WHITTON) * le document en entier * ----	1, 2, 8-10	C14B15/08
A	US-A-3748212 (C.P. PIAMPIANO ET AL) * colonne 14, ligne 54 - colonne 15, ligne 41; figures 13, 14 * ----	1	
A	FR-A-1524359 (ROTTENBERG ET ROTENIER) * le document en entier * ----	1	
A	DE-C-233994 (SPIGNO) * le document en entier * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			C14B A41H A41D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 NOVEMBRE 1989	Examineur DE RIJCK F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			